

N° 605—*M. Martin* (Timmins)

1. Dans quelles localités de l'Ontario a-t-on approuvé des projets du Centenaire, et, dans chaque localité, quelle est la nature du projet?

2. Dans chaque cas, quel est le coût global du projet et quelles quotes-parts la province de l'Ontario, la Commission du Centenaire et les commanditaires locaux verseront-ils?

M. Béchard, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse aux ordres susdits.

(A 5 h. 30 de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, conformément aux dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui).

(Avis de motions)

Avec la permission de la Chambre, l'avis de motion n° 8 est réservé et conserve son rang.

M. Cadieu (Meadow-Lake), appuyé par M. Hales, propose,—Que de l'avis de la Chambre, la Société Radio-Canada devrait fournir un réseau de télévision dans le nord-ouest de la Saskatchewan en établissant immédiatement des installations de transmission dans cette région, y compris à Buffalo Narrows et à Uranium City ainsi que jusqu'à Fort Smith, Hay River et Yellowknife. —(Avis de motion n° 9)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A huit heures du soir, la Chambre reprend l'étude de la question de privilège soulevée par l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) et plus particulièrement des attributions prévues dans le décret du conseil C.P. 1966-482, en date du 14 mars 1966, déposé aujourd'hui par le très honorable le premier ministre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 03 du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Quatrième rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Henry Charles Heffren, de la cité de Medicine Hat (Alberta), Gilbert Sommert, de Biggar (Saskatchewan), Adolf Donald Semrau, de la cité de Cam-